

lement l'argent qui lui était nécessaire pour soutenir la guerre de Hollande, s'appropriant les avances des banquiers, lesquelles montaient alors à 33 millions de francs. En compensation du capital ainsi volé, on offrit un intérêt de 6 pour 100 qui ne devait être payé qu'une fois. Ce coup de finance, ainsi que l'appellent les écrivains du temps, fit de nouveau rentrer sous terre tous les projets d'établissement d'une banque nationale. Ces projets ne devaient paraître que sous un gouvernement qui placerait le respect de ses engagements financiers au premier rang de ses devoirs.

Pendant les six premières années qui suivirent la révolution de 1688, les projets de banque continuèrent à rencontrer l'opposition ardente des financiers et des publicistes, qui ne croyaient pas à la possibilité de l'existence de ces établissements dans une monarchie. Mais, en 1694, les conditions nouvelles du gouvernement, en assurant la convocation annuelle du parlement, semblèrent à quelques capitalistes présenter toutes les garanties désirables. Une compagnie, à la tête de laquelle étaient l'Ecosseais William Patterson et les frères Godfrey, offrit au gouvernement une avance de 1,200,000 livres st. (30 millions de francs), à condition de lui assurer un service d'intérêt de 8 pour 100, et la permission de faire des escomptes au moyen de billets au porteur, remboursables à vue. L'émission ne devait pas dépasser le capital avancé au gouvernement. Le parlement accepta ces offres, et c'est de la sanction royale donnée le 27 juillet 1694 à cette proposition, que date la fondation de la banque d'Angleterre.

Dès les premiers jours de son existence, la banque eut à se défendre contre tous les financiers qui n'avaient point été admis à profiter de son privilège et contre les ennemis du gouvernement. Une partie considérable de la propriété territoriale lui était hostile. Dès 1696, ces influences réunies furent assez considérables pour obtenir du parlement l'autorisation de créer une banque territoriale. Ce nouvel établissement, fondé au capital de 2,364,000 livres, lequel capital fut, ainsi que celui de la banque d'Angleterre, entièrement prêté au gouvernement, se flattait de réaliser de grands bénéfices en faisant des prêts hypothécaires à 3 pour 100. Loin de se prêter un mutuel concours, les deux banques se firent la guerre. Dans l'espérance d'entraîner la chute de la banque d'Angleterre, la banque territoriale lui fit présenter d'un seul coup 30,000 liv. de billets à rembourser. Malgré le refus que fit la banque d'Angleterre de payer ces billets à l'instant même, son crédit n'en souffrit que fort peu. La banque territoriale tomba en moins de deux ans. La banque d'Angleterre se chargea de sa liquidation, ce qui fut pour elle l'occasion de doubler son capital et de demander de nouveaux privilèges au gouvernement.

Jusqu'alors, tout en étant la plus grande fabrique de billets au porteur du royaume, la banque n'en avait pas le monopole. Tous les banquiers avaient la faculté d'en émettre, et des compagnies financières pouvaient également se former dans ce but. En retour des services qu'elle rendait à l'Etat en prenant à sa charge le passif de la banque territoriale, et en dispensant le gouvernement de rendre le capital de cette restitution, la banque d'Angleterre fut récompensée par l'engagement que prit l'Etat de ne créer et ne permettre qu'on formât aucun autre établissement du même genre pendant toute la durée de sa charte. La banque, dont l'émission était restreinte au chiffre même de son capital, fut autorisée à dépasser cette limite, sous la seule condition de rembourser ses billets en espèces à présentation. Faute par la banque de satisfaire à cet engagement, les porteurs de billets étaient autorisés à en demander le remboursement immédiat à l'Echiquier.

Au commencement du XVIII^e siècle, moins de douze ans après sa fondation, la banque avait contre elle une partie considérable du haut commerce. De puissants financiers s'entendirent pour refuser ses billets. Pour sortir des difficultés que lui causèrent ces hostilités, la banque eut besoin de tout l'appui dont pouvait disposer le gouvernement, et des sacrifices durent être imposés à ses actionnaires.

A partir de cette époque, la situation de la banque se trouva à peu près assurée; aussi la grande préoccupation de ses gouverneurs fut-elle de profiter des embarras financiers de l'Etat pour prolonger son privilège et consolider son monopole. En 1709, moyennant une avance de 2,500,000 livres st., obtenue à l'aide d'un doublement de capital, et que le gouvernement employa à retirer de la circulation ses bons de l'Echiquier, la banque obtint qu'à l'avenir les émissions de ces bons ne se feraient qu'après qu'on se serait entendu avec elle. En vertu du même acte parlementaire, les opérations de banque furent interdites aux compagnies composées de plus de six personnes, et le privilège fut prolongé jusqu'en 1742. En outre, moyennant une avance gratuite de 100,000 livres, la banque s'assura pour la première fois le droit d'être averti un an à l'avance de toutes les modifications que le gouvernement croirait devoir apporter à l'exercice de ses privilèges. Neuf ans plus tard, en 1751, elle accepta la consolidation à 5 pour 100 de toutes les sommes qui lui étaient dues par l'Etat, mais elle se fit autoriser à élever à volonté son capital et à ne pas se soumettre aux dispositions de la loi sur

le taux de l'intérêt; le retrait de son privilège à l'expiration de sa charte fut en outre subordonné au remboursement préalable de ses avances à l'Etat. De 1717 à 1720, on la vit rivaliser de folie avec la fameuse compagnie de la mer du Sud, à propos des chimériques projets que les directeurs de cette compagnie avaient conçus pour liquider la dette flottante et la dette consolidée. Heureusement pour la banque d'Angleterre, ce fut la compagnie de la mer du Sud qui obtint du parlement le privilège d'entreprendre les opérations qui devaient entraîner sa ruine. Une fois cette ruine devenue un fait accompli, la banque d'Angleterre reprit le rôle qu'elle avait déjà joué lors de la chute de la banque territoriale. Le gouvernement se débarrassa volontiers sur elle de la tâche ingrate d'amortir les effets de cet immense désastre; ce qui lui fournit l'occasion de doubler de nouveau son capital, qui fut ainsi porté à près de 9 millions de livres.

En 1722, la banque apporta une modification grave dans la distribution de ses bénéfices. Jusque-là elle en avait chaque année réparti l'intégralité. Les oscillations avaient été parfois considérables d'une année à l'autre; elles avaient varié de 6 à 18 pour 100. Il en résultait de très-graves inconvénients, auxquels on para par la constitution d'un fonds de réserve. A partir de cette époque, les actions se trouvèrent à l'abri de toute dépréciation considérable.

En 1742, aux approches du renouvellement de son privilège, le monopole de la banque souleva des discussions très-vives et très-animées, en dehors du parlement il est vrai. Malheureusement pour le public, le gouvernement avait alors grand besoin d'argent. Moyennant un prêt sans intérêt de 1,600,000 liv. (32 millions) pour six ans, le privilège fut prolongé jusqu'en 1766. La charte de la banque fut en outre révisée de façon à rendre vaines toutes les tentatives qu'on pourrait faire pour tourner le privilège et créer une concurrence. Grâce à cet appui que le gouvernement et le parlement étaient alors intéressés à accorder à la banque, près d'un demi-siècle se passa sans qu'à travers bien des crises politiques et commerciales, les billets tombassent au-dessous du pair. Il fallut la perturbation causée en 1745 par l'entreprise de Charles-Edouard pour amener une dépréciation momentanée de 10 pour 100. Le haut commerce, qui avait enfin appris à apprécier les avantages que lui procurait la banque, vint à son secours. 1,600 riches négociants et banquiers s'engagèrent à soutenir son papier par tous les moyens possibles. L'année suivante, la banque était assez bien remise de cette secousse pour procurer au gouvernement les ressources nécessaires à la consolidation d'un million sterling de bons de l'Echiquier, au moyen d'une nouvelle augmentation du capital social, qui fut alors porté à près de 11 millions de livres sterling.

Les théories qui tendent à remplacer la circulation métallique par une circulation fiduciaire n'étaient pas nées. La banque croyait qu'il y allait de sa sûreté de n'avoir que d'assez gros billets. Pendant soixante-quatre ans, ses plus petites coupures furent de 20 liv. (500 fr.); ce fut seulement à partir de 1759 qu'elle émit des billets de 15 liv. (375 fr.) et de 10 liv. (250 fr.). En 1766, elle acheta, comme toujours, moyennant finances (savoir : un cadeau de 120,000 liv. — 3 millions — et une nouvelle avance de 1 million sterling — 25 millions — à 3 pour 100), le renouvellement de son privilège, qui fut prolongé jusqu'en 1787.

Grâce au progrès de la science économique, le public commençait à sentir que les avantages du monopole étaient largement balancés par les inconvénients. La circulation fiduciaire était presque entièrement renfermée dans Londres. Le reste du pays n'en profitait en aucune façon. Sans le rempart que le privilège de la banque trouvait dans l'interdiction légale des opérations de banque aux sociétés de plus de six personnes, les grands centres industriels et commerciaux auraient assurément vu se créer dans leur sein de puissantes institutions de crédit. L'initiative individuelle tenta d'accomplir ce qui était interdit à l'esprit d'association. De 1770 à 1790, les banques d'émission de province se multiplièrent dans la proportion de douze à quatre cents. C'est avec le concours de ces établissements que l'Angleterre, qui n'avait pas encore un seul canal, construisit son réseau de canaux et se mit à cet égard, en moins de vingt-cinq ans, presque au niveau de la Hollande. Pour ébranler la puissance des établissements de crédit qui avaient permis l'accomplissement de si grandes œuvres, il fallut la profonde perturbation économique produite par le premier choc de la Révolution française. La grande crise de 1792 compromit le crédit de plus de trois cents banques sur quatre cents, et amena la suspension de plus de cent de ces établissements. Grâce à son privilège, à l'importance des intérêts qui se sentaient solidaires de sa fortune, la banque d'Angleterre résista plus longtemps. Mais les nombreux emprunts émis par le gouvernement et les avances considérables, qu'à moins de s'exposer à laisser protester la signature du Trésor, la banque fut obligée de faire, la contraignirent, au commencement de 1797, à suspendre ses paiements en espèces. La banque d'Angleterre était alors dans la cent troisième année de son existence. Le monde commercial comprit très-bien tout ce que cette situation avait de fâcheux et d'accidentel. Au

lieu de se décourager, quatre mille des principaux négociants de la Cité s'engagèrent à soutenir le crédit des billets de banque. Un acte parlementaire voté d'urgence régla, sur un nouveau pied, les rapports de la banque tant avec le public qu'avec le gouvernement. Les avances au Trésor, qui, d'un maximum de 150,000 liv. qu'elles avaient atteint pendant la guerre d'Amérique, s'étaient, depuis le commencement de la guerre avec la France, successivement élevées à près de 8 millions sterling; faculté fut donnée aux déposants de sommes supérieures à 500 liv. de réclamer leur remboursement les trois quarts en espèces; tout paiement fait en billets de banque avec l'acceptation du créancier fut déclaré irrévocable; le Trésor s'engagea à recevoir ces billets au pair en paiement des impôts, et à acquitter au comptant par l'intermédiaire de la banque les dépenses de l'armée et de la marine. L'ensemble de ces mesures eut pour effet de maintenir le crédit de la banque; le public accepta sans défiance les nouveaux billets de 2 et de 1 liv., et les déposants en comptes courants, loin d'user de la faculté qui leur était laissée, réclamèrent à peine le seizième de leurs dépôts. Il n'en fallut pas davantage pour ramener en abondance les métaux précieux; des voix s'élevèrent alors dans le parlement pour demander la reprise des paiements en espèces et signaler les inconvénients de toute sorte qu'entraînait le monopole. Les directeurs de la banque, qui avaient fait bon marché du cours forcé, s'alarmèrent des attaques dirigées contre leur privilège. Ce privilège avait encore douze ans à courir; moyennant une avance de 3 millions de livres (75 millions de francs) sans intérêt pendant six ans; on obtint une nouvelle prorogation de vingt ans à partir de 1812.

La rupture de la paix d'Amiens ayant écarté toute espérance de reprise du paiement en espèces, le public, qui jusqu'alors avait assez bien accepté le cours forcé, commença à s'effrayer des résultats d'une guerre dont personne ne pouvait prévoir le terme. Les énormes émissions de billets eurent leur effet ordinaire; l'argent se cacha, et les billets subirent une dépréciation. En cette circonstance, les hommes d'Etat anglais tirèrent exactement le même langage qu'avaient tenu dix ans auparavant les hommes d'Etat français dans la Convention; leurs efforts pour stimuler les défaillances de l'esprit public n'eurent pas de meilleurs résultats qu'en avaient eu les reproches d'incivisme et de manque de patriotisme. La chambre des Communes eut beau déclarer qu'à ses yeux le billet de 1 liv. sterling et un souverain avaient une valeur identique, lord Stanhope eut beau proposer d'assimiler à des délits les différences que l'on établissait entre les guinées et les bank-notes, rien n'y fit. La dépréciation fut un moment de 7 schellings par livre sterling.

La reprise des paiements en espèces eût dû, aux termes de la loi, avoir lieu un an après la conclusion de la paix générale; mais les conséquences des extravagantes spéculations qu'entraînèrent successivement le blocus continental, l'ouverture des ports de l'Amérique méridionale, enfin la paix générale elle-même, nécessitèrent la prolongation du cours forcé, qui ne cessa qu'en 1819. La mesure législative connue sous le nom d'acte de 1819 n'eut pas pour effet, ainsi que le prétendent même en Angleterre nombre d'écrivains et d'orateurs ignorants, de ramener brusquement la valeur du papier au niveau de celle de l'or. Cet acte ne fit que sanctionner un état de choses existant depuis déjà trois années. En 1816, la différence entre l'or et le papier avait disparu brusquement, et cela sans intervention du pouvoir législatif.

Le rétablissement des paiements en espèces entraîna le retrait des billets de moins de 5 liv. sterling (125 fr.); alors, comme aujourd'hui, les petites coupures étaient un sujet d'inquiétude et de tourment pour la banque. Ne pouvant arriver à faire supprimer ces petites coupures en Irlande et en Ecosse, la banque n'en voulut à aucun prix en Angleterre, même dans les localités où ses billets n'avaient pas de circulation et étaient à peine connus. Dans les comtés du nord voisins de l'Ecosse, les billets de 1 liv. des banques d'émission de ce pays, bien que dépourvus de la protection dont ils jouissaient dans les limites de leur circonscription, s'étaient introduits dans les transactions privées. Les fermiers les recevaient sans difficulté, et c'était avec ces billets que se payaient les sept huitièmes des fermages. Cet état de choses durait depuis soixante-dix ans, à la satisfaction générale; la banque d'Angleterre, qui voyait d'un mauvais œil cette circulation différente de la sienne, en obtint la suppression au grand détriment des parties intéressées. La répugnance qu'elle éprouvait pour les petites coupures n'a jamais été partagée au même degré par les banquiers de province. Parmi ces derniers, quelques-uns des plus éminents ont, au contraire, soutenu que l'absence de ces coupures contribuait toujours à aggraver les embarras monétaires amenés par les disettes et les crises industrielles et commerciales. Le parlement a souvent entendu d'éminents orateurs développer les mêmes idées; mais toujours il s'est trouvé des majorités considérables pour voter le maintien du statu quo.

Le caractère complètement pacifique de la période écoulée entre 1819 et 1832, époque

fixée pour le renouvellement du privilège, avait permis au gouvernement de ne pas recourir aux offres de services toujours usuraires de la banque. N'ayant rien demandé à cet établissement depuis la paix, l'Etat se trouvait à peu près libre de ses mouvements, et, pour la première fois depuis la fondation de la banque, on était en puissance de stipuler dans l'acte de renouvellement du privilège quelque chose en faveur du public. Les grandes banques d'escompte et de dépôts (*joint Stocks Banks*) qui existent aujourd'hui étaient encore à créer, mais on n'attendait pour cela qu'un moment favorable. La banque d'Angleterre, qui entretenait la rivalité formidable, sollicita des dispositions législatives pour empêcher la réalisation pratique de ces projets : cela lui fut refusé. L'acte de 1832 se contenta de maintenir dans son intégrité le privilège d'émission tel qu'il existait alors. Ce privilège continua d'être refusé aux sociétés de plus de six personnes fonctionnant à Londres et dans une circonférence de soixante-cinq milles de la banque d'Angleterre; sur les autres opérations, telles qu'escompte et dépôt, l'acte gardait le silence. Tant que la banque rembourserait les billets en espèces, le caractère de monnaie légale restait attaché à ces billets. Cette innovation, combattue par sir Robert Peel, souleva une très-vive et très-longue discussion; elle fut enfin adoptée par deux cent quatorze voix contre cent cinquante-six. Le privilège, maintenu pour dix autres années, ne pouvait être modifié qu'autant que la banque en aurait été avertie un an d'avance, et aussi sous la condition d'un remboursement préalable de la dette du gouvernement. En retour de ces avantages, la banque s'astreignait à publier périodiquement son état de situation, et abandonnait 120,000 liv. (3 millions de francs) sur les remises qui lui étaient payées pour le service de la dette publique.

La période de 1832 à 1842, entièrement pacifique comme la précédente, se passa aussi sans que le gouvernement eût besoin de contracter de nouvelles obligations avec la banque. Cette période, inaugurée par trois années de grande prospérité commerciale, fut troublée en 1836 et 1839 par de grandes crises. On avait voulu mener à la fois sur une grande échelle les opérations commerciales, les entreprises de chemins de fer et les emprunts étrangers. Les nouveaux établissements de crédit (*joint Stock Banks*) avaient prêté à cette frénésie de spéculation une immense impulsion. Comme toujours, les ressources s'étaient trouvées inférieures au but poursuivi; la crise qui s'en suivit fut si terrible, que le crédit de la banque d'Angleterre en fut affecté. Pour se mettre à l'abri de l'éventualité d'une suspension de paiements, ce puissant établissement dut, en 1838, entrer en arrangement avec la banque de France et douze des principaux banquiers de Paris. M. Baring fut l'intermédiaire d'une négociation dont le but était de mettre, à un moment donné, 50 millions de capitaux français à la disposition de la banque d'Angleterre. Des arrangements de même nature furent pris avec Hambourg.

Ces perturbations commerciales et financières affectèrent profondément les esprits. Comme toujours en Angleterre, on crut que des enquêtes feraient découvrir les causes et le remède du mal; comme toujours, on vit dans ces enquêtes chacun des intérêts mis en jeu s'excuser aux dépens de son voisin. Les banques par actions (*joint Stocks Banks*) étaient incontestablement, parmi les éléments qui avaient provoqué les deux crises de 1836 et 1839, celui qui avait donné lieu aux plus grands excès, aux plus grands scandales. Nombre de gens croyant que ces scandales et ces excès étaient inhérents à la nature même de ces établissements, en demandaient la suppression. La banque d'Angleterre se fit l'écho des mêmes plaintes et des mêmes vœux. Heureusement pour l'Angleterre, l'honorabilité et l'habileté patentes avec lesquelles quelques-unes de ces banques étaient conduites, la solidité qu'elles avaient montrée pendant la crise de 1839, en sauvèrent le principe et conservèrent au pays un des plus puissants ressorts de sa prospérité actuelle. Ne pouvant encore, pas plus qu'en 1833, atteindre les *joint Stocks Banks*, la banque d'Angleterre essaya de se débarrasser des banques de province.

En mai 1844, au moment où fut porté au parlement le bill destiné à renouveler le privilège, le public, qui, dans les dernières enquêtes, avait trouvé plus de confusion que de lumières, était assez disposé à laisser au gouvernement toute la responsabilité des mesures à prendre. De son côté, le gouvernement, sentant la nécessité d'apporter des réformes, tenait à étayer la nouveauté de ses propositions sur l'autorité, toujours très-respectée, des directeurs de la banque d'Angleterre; il s'en suivit que la nouvelle législation fut, dans son esprit comme dans son texte, l'œuvre presque exclusive de la banque.

Pendant la période précédente, la banque, aiguillonnée par la concurrence, s'était parfois laissée aller à trop favoriser les escomptes, ce qui, en certaines circonstances, avait abaissé son encaisse métallique à un niveau compromettant pour sa sécurité. Dès 1841, frappés des dangers auxquels les avait exposés leur mode de distribution de crédit, les directeurs de la banque avaient cru devoir séparer les opérations de banque, proprement dites, des opérations d'émission, et régler leur circula-